

La Censure aux Etats-Unis

par Caroline Rives

Conservateur au CNDP

Il est généralement admis que les bibliothèques publiques françaises se sont dès le début du XXe siècle consciemment ou inconsciemment inspirées de l'expérience américaine, du libre accès organisé selon la classification inventée par Melvil Dewey aux bibliothèques pour enfants introduite chez nous par l'Heure Joyeuse. L'intérêt que tout un chacun porte en Amérique aux affaires des bibliothèques est lié à leur présence visible et ancienne sur le terrain de la culture et de la vie communautaire. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les mêmes questions s'adresser aux bibliothèques françaises, qui ont connu depuis trente ans le développement que l'on sait. Les mêmes causes produisant (en partie) les mêmes effets, la situation américaine peut sans doute nous éclairer partiellement, au moment où, après les signes avant-coureurs des années 80, les affaires de censure reviennent chez nous sur le devant de la scène. Dans les deux cas, il conviendra de distinguer le questionnement légitime adressé à une institution publique par un citoyen contribuable, et les pressions exercées par des groupes extrémistes.

Les sources ne manquent pas pour se faire une idée de la situation. La presse professionnelle américaine y consacre régulièrement une place importante. L'American Library Association surveille jalousement les atteintes à la liberté de l'information, et développe un appareil défensif important, ainsi qu'une affirmation déontologique sans failles : c'est le *Library bill of rights*, régulièrement amendé et explicité.

Aucune restriction, et en particulier aucune restriction en raison de l'âge, ne saurait être apportée à la liberté d'accès aux documents et aux services des bibliothèques. Les mentions apposées sur certains types de documents pour les réserver à des types de publics déterminés sont contraires à la déontologie des bibliothèques (ainsi les niveaux d'âge attribués aux vidéos). Ce radicalisme aboutit parfois à des positions extrêmes : ainsi certains contestent-ils la légitimité de sections séparées pour les adultes et les enfants, puisque les documents des secondes sont sélectionnés en fonction de leur public. L'ALA publie des articles et des kits de survie pour aider les bibliothécaires confrontés à la censure à se défendre efficacement, organise la *Banned book week* (semaine annuelle d'action contre la censure), incite les bibliothèques à faire adopter par leurs conseils d'administration des politiques d'acquisitions opposables aux contestataires. De leur côté, les groupes qui contestent ce principe inventent sans cesse de nouvelles stratégies. La lecture d'*American Libraries* et d'autres revues américaines nous fait assister à un combat feuilletonesque entre les forces du bien et du mal, parfois terriblement répétitif, parfois agité de rebondissements plus ou moins inattendus.

La censure prend en effet aux Etats-Unis des formes innombrables. Pour en avoir une idée, le mieux est d'effectuer un arrêt sur image, en parcourant ici un numéro récent (n° 6, vol. XLV de septembre 1996) de la *Newsletter on intellectual freedom*, revue publiée par l'ALA qui paraît tous les deux mois. Il s'agit d'une revue de presse qui signale de façon aussi exhaustive que possible les atteintes à la liberté d'information, essentielle-

ment sur le territoire américain, et sans se limiter au champ des bibliothèques. Il rend compte d'abord d'un rapport sur la censure dans les bibliothèques d'écoles réalisé par l'association *People for the American way* : elle est en hausse. Durant l'année scolaire 1995-1996, il y a eu 475 incidents dans 44 Etats. Les demandes de censure ont été satisfaites dans 300 cas. L'action des groupes militants va au-delà de la censure de tel ou tel ouvrage : il s'agit aussi de rétablir la prière à l'école ou d'enseigner le créationnisme en cours de biologie. Les livres écrits par des femmes noires sont particulièrement visés (Maya Angelou fait partie des auteurs les plus fréquemment attaqués). Les groupes intégristes de droite sont très actifs. Les cibles les plus fréquentes sont des livres qui parlent de sexualité, qui utilisent un langage considéré comme grossier, ou qui choquent les convictions religieuses du censeur. Les demandes de censure anti-homosexuelles augmentent.

Des Assemblées de Dieu à Miramax...

Le reste de la revue rend compte (de façon clairement engagée) dans de brefs paragraphes d'affaires de censure dont il a été fait état récemment dans la presse américaine. On y retrouve une quantité de faits proches de ceux qui sont décrits dans le rapport (la lecture de la *Newsletter* est extrêmement répétitive) mais on tombe aussi sur des choses plus originales :

- Les *Assemblées de Dieu*, groupes religieux qui regroupent 1,4 millions de personnes, appellent leurs membres à un boycott anti-Disney, la firme étant accusée de promouvoir l'homosexua-

lité. Elle a publié un livre pour adolescents intitulé *Growing up gay*, et surtout est propriétaire de la société Miramax, qui distribue *The Priest*, film de fiction qui met en scène un prêtre catholique homosexuel.

- La bibliothèque de Seabrook, Massachusetts, est l'enjeu d'un conflit entre des groupes anti-sataniques, qui ont fait annuler deux conférences sur la numérologie et le tarot, et des citoyens intéressés par le sujet qui se sont plaints aux autorités de cette annulation. (Dans *American libraries* de janvier 1997, on apprend que la publicité faite autour de ce cas a entraîné la création d'un site web pour dénoncer cette censure et le don à la bibliothèque de plus de 500 ouvrages sur les phénomènes paranormaux).

- Le directeur d'une école du Kentucky a confisqué des centaines de manuels de science pour demander au personnel de l'école de coller entre elles deux pages du livre qui décrivaient la théorie du *big-bang*, sans évoquer la création du monde selon la Genèse.

- Plus classiquement, l'école de Lindale, Texas, a décidé de censurer *Les Aventures de Huckleberry Finn*, *La Lettre écarlate* et *Moby Dick*, livres sans valeur éduca-

tive qui pervertissent la jeunesse.

Nous

sommes dans

la *Bible belt*,

dit le direc-

teur. Mais

Huck

Finn accomplit

son destin d'uni-

verselle victime en

étant aussi

censuré à U p p e r Dublin, Pennsylvanie, parce que son auteur y utilise le mot *nigger*, qui «met les élèves noirs mal à l'aise».

- Nous retrouvons la compagnie Miramax, qui dû couper deux scènes de *Trainspotting* à la demande de Disney, pour échapper à la catégorisation en film interdit aux mineurs. Mickey essaye de protéger ses arrières...

- Des pirates du Net inventent des programmes pour détruire les sites homosexuels, juifs, musulmans ou féministes. L'Eglise de Scientologie joue au même jeu contre ses adversaires.

- La rectitude politique est au rendez-vous : le professeur Dean Cohen a été poursuivi par une de ses étudiantes pour avoir abordé en cours des sujets embarrassants (pornographie, pédophilie et cannibalisme) en «s'adressant plus directement» aux jeunes filles de sa classe, se rendant ainsi coupable selon elle de harcèlement sexuel. Il a fini par avoir gain de cause, mais la Cour a dû casser un avis du conseil d'administration du collège qui lui enjoignait d'aller subir un séminaire sur le harcèlement sexuel dans les 90 jours. Ce dernier cas met en lumière la caractéristique principale des affaires américaines de

américaines de

censure :

elles se

traitent

devant les tribunaux, entre personnes morales ou physiques privées.

Retour de l'ordre moral

Les municipalités sont rarement directement à l'origine d'une censure, et en cela, la censure américaine est très différente des affaires qu'on connaît aujourd'hui en France, de même que si le créationnisme ou l'homophobie sont des attitudes ancrées à droite, il y a très rarement aux Etats-Unis débat autour des publications de tel ou tel parti. Le débat est politique au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'il concerne la vie dans la Cité, mais il n'est pas «politicien». La revendication de censure dans les bibliothèques n'est d'ailleurs qu'un élément d'un combat plus large, qui s'incarne dans des valeurs religieuses intégristes, dans la répression de la sexualité, dans la réappropriation par les familles de l'éducation de leurs enfants. Il n'est pas si éloigné du débat autour de la laïcité qui agite la société française.

C'est pratiquement toujours une personne ou un groupe de pression qui demande la suppression d'un titre, arrive ou non à négocier avec les autorités de la bibliothèque, et porte éventuellement l'affaire en justice. Son issue se joue alors autour de l'interprétation du texte qui fonde la liberté d'être informé aux Etats-Unis, le Premier Amendement à la Constitution américaine, selon lequel : «*Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof ; or abridging the freedom of speech, or of the press, or the right of people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances*» («Le Congrès ne fera pas de loi instituant une religion officielle, où interdisant l'exercice libre de l'une d'entre elles ; ou restreignant la liberté de parole ou

de la presse,

ou le

droit

des gens

à se réunir

pacifique-

ment, et d'interpeller

l'ouvernement pour le redresse-

ment d'un tort»)*. C'est une autre différence fondamentale avec la situation française : il existe un texte sur lequel on peut s'appuyer systématiquement.

Le Premier Amendement a un champ d'application beaucoup plus large que la censure dans les bibliothèques. On a vu des groupes de gens aimant danser tout nus dans les Lav'autos l'invoquer pour défendre leur droit à se livrer à cette forme marginale d'expression artistique, ou des quémandeurs du métro l'utiliser contre les règlements anti-mendicité pour revendiquer leur droit à demander de l'argent. Les censures à l'intérieur du monde des bibliothèques peuvent prendre d'autres formes que l'interdiction de livres : faut-il croire ce lecteur d'*American libraries*, qui accuse OCLC d'avoir subrepticement supprimé deux autorités-matières brûlantes, *Corruption judiciaire* et *Fraude électorale*?

Le souci majeur des groupes d'expression qui défendent la liberté d'expression est d'asseoir leur position sur une jurisprudence qui interprète de façon positive le Premier Amendement : un directeur d'école hésitera à censurer un livre si cela doit entraîner des frais judiciaires élevés. Le principe du libre accès à l'information dans les bibliothèques d'écoles a donné lieu à un long procès, l'affaire Steven Pico contre Island Trees. Steven Pico, âgé de dix-sept ans en 1976, a consacré sept années de sa vie à contester devant les tribunaux une décision de l'autorité de son école visant à retirer de la bibliothèque des livres dont le contenu lui semblait offensant. La Cour Suprême a rendu en 1982 un arrêt lui donnant raison par cinq voix contre quatre¹.

On voit dans la *Newsletter* confrontées deux tendances de la censure : une censure classique qu'on pourrait qualifier de censure «de droite», visant à interdire des livres pour des raisons sexuelles ou religieuses, les enfants étant particulièrement au coeur du débat, et une censure émanant de

groupes minoritaires, principalement des Noirs ou des femmes. Si cette sensibilité existe depuis longtemps, elle a été médiatisée largement ces derniers temps, et n'est pas propre à l'Amérique, même si elle est issue des courants d'idées qui prônent le multiculturalisme. Le refus de certaines féministes françaises de protester contre l'inculpation des membres du groupe *Nique Ta Mère*, puisque le nom qu'il s'est choisi peut être considéré comme l'affirmation d'un sexisme violent et insupportable, pourrait être rapproché de ces positions. De même, la position de principe contre toute forme de censure des bibliothécaires américains (ou français) peut être remise en cause quand ils sont confrontés à la propagande négationniste. Cependant, si les mises en cause d'universitaires ont été fréquentes ces dernières années, si la rectitude politique aboutit à des euphémisations

contenu raciste n'y figure plus, alors qu'il constituait 4 % des cas dans une enquête comparable menée en 1982-84. Le contenu sexiste arrive en 9ème position, avec 6% des cas. Les autres sont la sorcellerie (en tête 24 % des cas, c'est un phénomène un peu en perte de vitesse aujourd'hui), la violence, l'immaturité des lecteurs, la description explicite de scènes à caractère sexuel, l'immoralité, la nudité, l'obscénité, la grossièreté et en dernier la religion.

L'action concertée sur Internet

Depuis trois ans, les autoroutes de l'information ont bouleversé la donne. L'Internet a facilité l'action des groupes d'extrême droite, souvent enracinés en milieu rural, qui y trouvent les moyens de mobiliser leurs partisans en lançant des actions concertées en plusieurs

Les affaires de censure se traitent devant les tribunaux, entre personnes morales ou physiques privées. C'est toujours autour de l'interprétation du Premier Amendement, celui de la liberté d'être informé, que ça se joue

souvent ridicules, et si Melvil Dewey lui-même a récemment été accusé de harcèlement sexuel, on ne peut faire équivaloir les deux mouvements : les censeurs de droite sont infiniment plus présents que les censeurs de gauche. Dans la présentation d'une enquête qu'il a menée, en 1993, dans le Manitoba (au Canada anglophone, dont la situation culturelle est très proche), Dave Jenkinson étudie les 10 raisons invoquées le plus fréquemment pour demander qu'un livre soit censuré². Le

points du pays à la fois : on est frappé par les vagues d'attaques sur un titre déterminé, qui surgissent simultanément en différents points des Etats-Unis, à l'initiative soi-disant spontanée de citoyens, agissant soi-disant individuellement. Plus largement, la mondialisation de l'accès à des sites qui n'ont plus de réelle implantation géographique, et qui n'obéissent plus à une législation déterminée rend difficile les méthodes de contrôle traditionnelles. On l'a vu en France avec l'affaire Gubler. On le voit aussi en Chine communiste ou à Singapour où des gouvernements autoritaires cherchent à en verrouiller l'accès. Ce contexte inquiète certains parents qui

* Trad. De l'auteur.

1. Pico Steven, • A Introduction to censorship •, School library media quarterly, vol.18, n°2, hiver 1990.

2. Jenkinson Dave, • The Changing faces of censorship in Manitoba's public school libraries •, Emergency Librarian, vol. 22, n°2, novembre-décembre 1994.

craignent de ne pouvoir contrôler l'accès de leurs enfants à des sites qui encouragent la violence ou la pédophilie. Microsoft fait alors des offres de service en proposant des filtres maison, et le Président Clinton, dans un interview accordé en décembre 1996 à *American Libraries*, affirme sa détermination à aider les familles qui souhaitent protéger leurs enfants des cybertrupitudes. Dans un interview publié par *American Libraries*³, Judith Krug qui est chargée au sein de l'ALA du Bureau pour la liberté intellectuelle, réaffirmerait la position de l'association : la surveillance des navigations enfantines sur le Net est l'affaire des parents au même titre que la surveillance de leurs lectures, elle ne relève pas de la responsabilité des bibliothécaires. «*Si vous n'aimez pas ce que vos enfants écoutent, utilisez votre index et éteignez la machine. ça ne marche pas ? Je suggère alors que le congrès vote une loi qui autorise les parents à éteindre les magnétoscopes, les télévisions, les chaînes stéréo et les ordinateurs.*» Pour les mêmes raisons, elle dénonce l'utilisation de *Surfwatch* (un système qui barre l'accès à certains sites) dans les bibliothèques et les écoles, et souhaite bien du plaisir à Bill Gates qui veut en établir une codification. Le salut des bibliothèques n'est pas dans la complaisance face à des parents impuissants et démissionnaires, dit-elle, il est dans la définition de politiques d'acquisitions claires et opposables aux utilisateurs.

Attaque...

La situation se complique quand les adversaires de la liberté d'informer retournent contre eux les armes de ses défenseurs. Ainsi voit-on des groupes anti-avortement «squatter» les salles de conférence des bibliothèques pour empêcher un autre discours, cela au nom de leur propre liberté d'expression, ou des groupes organisés emprunter tous les documents concernant l'homosexualité dans une bibliothèque et refuser de les rendre. Plus grave est l'investissement des conseils

d'administration des bibliothèques scolaires ou publiques par les membres de ces groupes, qui peuvent alors tout à fait légalement faire modifier les politiques d'acquisitions qui leur déplaisent. Des associations destinées à combattre l'ALA sur son terrain se sont créées récemment, telles *Family friendly libraries Of the people* ou *Focus on the Family*. Elles organisent des campagnes de presse pour critiquer la *Banned book Week* ou mettent en doute la fiabilité d'enquêtes du type de celles qui ont été citées plus haut. *Of the people* milite pour l'adoption d'un amendement sur les droits des parents, qui limiterait le Premier Amendement. Vingt-huit Etats l'ont déjà adopté partiellement, et il va être examiné par le Congrès. Il pourrait s'il était adopté servir de base à une remise en cause de la liberté d'information devant les mêmes tribunaux qui l'ont jusque-là défendue, et au-delà, être invoqué pour justifier le financement public d'écoles confessionnelles privées.

...et contre-attaque

Que faire pour contre-attaquer de façon positive ? Pam Klipsch, dans une conférence prononcée en 1994 au congrès de l'ALA⁴, propose une autre démarche : les parents qui viennent se plaindre à la bibliothèque des livres qu'y empruntent leurs enfants doivent pouvoir bénéficier d'une écoute. Brandir le Premier Amendement et la politique d'acquisitions de la bibliothèque pour leur opposer un fin de non-recevoir risque de les précipiter dans les bras des sirènes réactionnaires. C'est par les vertus du dialogue, patient et personnalisé, qu'on peut convaincre des adultes inquiets et mal informés, mais de bonne foi, que les livres d'une bibliothèque sont achetés pour toute la communauté et que les bibliothèques doivent rassembler et non exclure.

La violence du débat aux Etats-Unis appelle diverses explications : elle est

certainement symptomatique d'une société puritaine, où la vie sexuelle des hommes politiques est par ailleurs scrutée à la loupe, sans humour et sans indulgence. Les bibliothèques ne sont pas les seules visées, et le *National Endowment for the Arts* structure publique qui aide les artistes, est régulièrement accusé par l'aile droite des congressistes républicains d'encourager l'obscénité, ce qui donne lieu à des débats inépuisables sur sa définition. Cette virulence est aussi symptomatique d'une société animée d'une grande foi dans l'influence de la lecture sur les croyances et les comportements : en témoignent les multiples attaques perpétrées ces dernières années contre les albums pour enfants qui mettent en scène des sorcières, et qui sont accusés de convertir, subliminalement, leurs petits lecteurs à des pratiques sataniques. Les bibliothécaires américains participent de cette culture, et de cette foi dans l'efficacité de la lecture, mais croient aussi aux vertus de la curiosité et aux dangers du silence : «*Les bibliothèques ne sont pas des utérus de substitution*, dit Pam Klipsch, *les parents doivent prendre conscience de ce qui se passe quand les enfants viennent à la bibliothèque. Comme ce premier pas sur la surface de la lune il y a 25 ans, la bibliothèque représente un gigantesque saut dans l'inconnu. C'est à la bibliothèque que les enfants font leurs premiers pas au-delà des limites connues et des frontières familiales de leur foyer. Les bibliothèques ne sont pas faites pour nous protéger. Les bibliothèques sont faites pour nous faire prendre des risques. Elles sont des espaces ouverts au développement de la conscience et de l'imagination. Dans ces espaces, nous découvrons différentes façons d'envisager la réalité, différentes réalités auxquelles nous confronter, différentes manières de nous comporter et d'être, différentes images de nous-mêmes et des autres.*» Ce n'est pas un hasard si *Le Passeur* de Lois Lowry, roman qui met en scène un monde où l'absence de souffrance s'achète au prix de la privation de la mémoire, est aujourd'hui sur la liste des livres à éliminer en Amérique.

3. Goldberg Beverly, «On the line for the First Amendment : an interview with Judith F. Krug », *American Libraries*, septembre 1993.

4. Klipsch Pam, «Into the Lion's den : youth access to religious materials : building strategies, building coalitions, building collections : a youth services librarian speaks » *Journal of youth services in libraries*, vol.8, n°1, automne 1994.

Lire aussi : Lapèlerie, François. - *For sex, see librarian* : censure et bibliothèques aux Etats-Unis. In : *Bulletin des bibliothèques de France*, t.39, n°6, 1994.